



# Entente Radio Clubs et Indépendants Groupement National

Association Nationale - 70b rue de Mulhouse - 68110 ILLZACH  
erci.contact@gmail.com Tel : 03 89 45 49 07

**Monsieur Christophe CASTANER**  
*Ministre de l'Intérieur*

Place Beauvau  
75008 Paris

Mulhouse, le 22 Février 2020

**Monsieur le Ministre,**

C'est en votre qualité de Ministre de l'Intérieur que je vous est interpellé lors de votre déplacement à Mulhouse le mardi 18 février dernier.

Permettez-moi de vous alerter sur une situation particulièrement léonin que subit nos associations via une reconnaissance et l'obtention de l'intérêt général.

L'Entente Radios Clubs et Indépendants (E.R.C.I.), fondée le 07 novembre 2015, régie par les articles 21 à 79 du Code Civil Local, inscrite au Registre des Associations du Tribunal d'Instance de Mulhouse (68). Dont le siège social est fixé au 70b rue de Mulhouse à Illzach 68110.

A pris corps, suite à un rejet de plus de 30 ans, de gestion administratif, neurasthénique et opaque en vers les clubs affiliés à la Fédération Française de la Citizen-Band Libre.

Une vingtaine de club se sont désolidarisés de cette fédération et se sont regroupés dans une gestion plus moderne dans un code de conduite d'éthique administrative en conformité des textes Européen et Français dans un soucis de transparence désireuse de reconnaissance de mission publique et obtenir des agréments jeunesse et sport et sécurité civile.

L'un des champs définis d'activités statutaires de nos associations, est de porter assistance en tant que signaleur, sous l'autorité de l'organisateur de la manifestation culturelle, sportive, des biens ou des personnes que celui-ci a désigné comme responsable de la sécurité, en conformité des textes en vigueur du code de la route, du code du sport et circulaire en vigueur relatif à la sécurité des courses et épreuves sportives sur voie publique.

L'apport d'une couverture radio via les bandes citoyennes ou fréquences soumise à un régime d'autorisation générale par l'Agence Nationale des fréquences.

C'est un rôle donné à des sécurités privées ou des structures associatif, pour limiter le recours aux forces de l'ordre.

Cette mission intérêt général ne correspond à aucun caractère des classifications de l'article 200 du Code Général des Impôts et de se faite pénalise nos adhérents contribuables, ouvrant légalement le droit à la réduction d'impôt lié aux frais engagés dans le cadre d'une activité bénévoles et en vue strictement de la réalisation de l'objet social des clubs, lorsque ces frais, dûment justifiés, ont été constatés dans les comptes de l'association et que l'adhérent a renoncé expressément à leur remboursement.

Madame Jouanno Chantal Ministre des sports a répondu à la question de Monsieur le Sénateur Antoine Lefèvre en page 891 du JO Sénat du 07/04/2011,

## Nos partenaires

Conseil  
Départemental  
Ville d'Illzach  
Radioamateurs  
France  
Radio Sans  
Frontières  
OCDPC  
D.I.C.A.F  
Lou Recantou Del  
Pompier  
CRT France



# Entente Radio Clubs et Indépendants Groupement National

Association Nationale - 70b rue de Mulhouse - 68110 ILLZACH  
erci.contact@gmail.com Tel : 03 89 45 49 07

«Par ailleurs, afin de réduire le coût généré par le recours aux forces de l'ordre et pour faciliter le déroulement des courses cyclistes, il est prévu de développer le rôle des signaleurs (Code du sport, art. A.331-38). »

À ce jour aucun texte législatif encadre ce rôle de signaleur et nous avons subi beaucoup de violence physique lors de manifestation dit de « gilet jaune » car je vous rappelle que le code du sport et code de la route, impose se gilet pour le rôle de signaleur, nous travaillons avec le député Bruno Fuchs pour pallier à ce problème de législation.

Conformément aux engagements du Président de la République et aux valeurs républicaines auxquelles vous êtes, je sais, très attaché, j'appelle aussi votre attention sur la nécessité de pallier à un agrément sportif ou sécurité civile pour les associations qui assument dans leur objet statutaire la fonction de signaleur et signaleur radio.

En vous remerciant de l'intérêt que vous portez au monde associatif de l'Entente Radios Club et Indépendant, je me permets de me mettre à votre disposition pour un complément d'information et je vous prie agréer, Monsieur le Ministre de l'Intérieur, l'hommage de ma haute considération.

Norbert HEYDEL  
Président ERCI France

## Nos partenaires

*Conseil  
Départemental  
Ville d'Illzach  
Radioamateurs  
France  
Radio Sans  
Frontières  
OCDPC  
D.I.C.A.F  
Lou Recantou Del  
Pompier  
CRT France*